

Québec, le 14 avril 2016

PAR COURRIEL

Monsieur,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 8 avril 2016 afin d'obtenir la liste des six manquements au code d'éthique et de déontologie relativement à monsieur Yvon Fournier, maire de la Municipalité de Saint-Aubert (CMQ-65428).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information suivant la note explicative jointe à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire

Dossier CMQ-65428
Élu visé : Yvon Fournier, maire
Municipalité de Saint-Aubert

Manquements allégués – 24 mars 2016

Yvon Fournier, maire de la municipalité de Saint-Aubert aurait, dans l'exercice de ses fonctions, agi de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, les intérêts de Jean-Pierre Chouinard et/ou se serait prévalu de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision des autres conseillers de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, les intérêts de Jean-Pierre Chouinard, contrevenant ainsi aux articles 5.3.1 et 5.3.2 du Code d'éthique et de déontologie de la municipalité de Saint-Aubert.

Plus particulièrement, il aurait posé les gestes suivants, lesquels constituent des manquements distincts :

- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014, il a proposé l'embauche de Jean-Pierre Chouinard à titre de mécanicien aviseur;
- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2015, il a réitéré l'offre de Jean-Pierre Chouinard, formulée au conseil municipal en date du 2 février 2015, de travailler 40 heures par semaine à un salaire de 28 \$ de l'heure;
- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2015, il a lu et appuyé une lettre d'un citoyen déplorant le manque d'entretien des véhicules municipaux et invitant le conseil à expédier des avertissements à Jean Fournier et Christian Thériault et de les porter à leur dossier d'employé.
- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015, il a réitéré l'offre de Jean-Pierre Chouinard, formulée au conseil municipal en date du 2 février 2015, de travailler 40 heures par semaine à un salaire de 28 \$ de l'heure;
- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015, il a présenté et fait lecture d'une pétition demandant au conseil municipal de faire passer un test de compétence à l'employé municipal occupant le poste de mécanicien;
- Lors des séances du conseil tenues le 2 mars et le 7 avril 2015, il a omis d'exercer son rôle de président du Conseil responsable de faire respecter le *Règlement établissant les règles de régie interne des séances du conseil*;

Nicolas Dallaire, avocat

24 mars 2016